

13 NOVEMBRE 2015, UN PROCES POUR L'HISTOIRE

PROFIL DE L'ÉQUIPE

Forte motivation, goût du travail en équipe

INSTITUTIONS PARTENAIRES

Archives Nationales, (Martine Sin Blima Barru, responsable du Département de l'archivage électronique et des archives audiovisuelles)

Groupe de recherche JUPITER (Justice et Pénalité sous l'Influence du Terrorisme contemporain) coordonné par Antoine Mégie et Virginie Sansico, Laboratoire CUREJ, Université de Rouen Normandie.

Université Panthéon-Sorbonne, Sylvie Lindeperg, Laboratoire HICSA

PERSONNES RESPONSABLES

Hélène Bellanger, enseignante et chercheuse au Centre d'histoire de Sciences Po, pilote de l'OpenLab Campus Justice

Sandrine Lefranc, chercheuse CNRS, Centre d'études européennes et de politique comparée (CEE) de Sciences Po.

PRÉSENTATION & CONTEXTE

Dans le cadre d'un partenariat entre les Archives Nationales, le groupe de recherche JUPITER ((Justice et Pénalité sous l'Influence du Terrorisme contemporain), le laboratoire CUREJ de l'Université de Rouen, le laboratoire HICSA de l'Université Paris1, le Centre d'études européennes et de politique comparée et le Centre d'histoire de Sciences Po, l'OpenLab *Campus Justice* propose à six étudiants de Master de participer à un programme de recherche portant sur le procès des attentats du 13 novembre 2015.

Contexte judiciaire

Le contentieux du terrorisme a cru fortement ces dernières années, et depuis 2015 de nombreux procès ont eu lieu. Mais les victimes étaient jusqu'alors relativement absentes, car il s'agissait avant tout de juger des « revenants » de la zone irako-syrienne, des « velléitaires » qui cherchaient à la rejoindre ou des tentatives d'attentats, déjouées avant le passage à l'acte. Depuis le procès des attentats de janvier 2015, la perspective a changé. En septembre 2021 s'ouvrira le procès des attentats du 13 novembre 2015 qui ont fait 131 victimes à Paris et Saint-Denis. Il est prévu qu'il dure huit mois. L'audience rassemblera 20 accusés, plus de 1800 parties civiles, près de 300 avocats (dont une trentaine en défense) et des centaines de journalistes. L'accusation sera portée par trois représentants du parquet national antiterroriste (PNAT), et la cour sera composée de cinq magistrats.

Contrairement au procès des attentats de janvier 2015 qui s'est tenu au tribunal judiciaire de Paris, porte de Clichy, l'audience se déroulera cette fois au cœur de la capitale dans le palais de Justice historique, sur l'île de la Cité, où le caractère « hors-norme » de ce procès a nécessité l'aménagement d'une immense salle d'audience dans la salle des pas perdus. Or, ce procès historique est à la fois un événement, une étape d'un processus, un lieu de mémoire, consommateur et producteur d'archives puisque l'intégralité des audiences seront filmées en vertu de la loi Badinter du 11 juillet 1985 permettant l'enregistrement des audiences lorsque celui-ci présente un intérêt pour la constitution d'archives historiques de la justice. De plus, pour la première fois, un dispositif exceptionnel sera mis en œuvre ; les débats du procès feront l'objet d'une captation sonore et seront retransmis *via* une webradio uniquement pour les parties civiles qui en feront la demande.

Contexte de la recherche

Depuis 2017, une équipe de recherche pluridisciplinaire (rassemblant juristes, ethnologues, politistes et historiens) a suivi près de 80 procès liés au terrorisme (aux assises et en correctionnelle) pour « saisir concrètement la mise en œuvre de la législation anti-terroriste, la dynamique de spécialisation de cette justice et les effets du rituel judiciaire ». En mars 2020, l'équipe de chercheurs a présenté [son rapport](#) pour la Mission de recherche Droit et Justice au Centre de recherches internationales de Sciences Po.

Après le procès des attentats de janvier 2015, cette même équipe va suivre intégralement celui des attentats du 13 novembre grâce à des accréditations (Site Internet : <https://jupiter.hypotheses.org>).

CONTENU PEDAGOGIQUE

« Objet de fantasmes et d'instrumentalisation politique, le terrorisme demeure un terrain de recherche complexe, nécessitant une réflexivité quant à sa définition et à son analyse scientifique » (A. Mégie). C'est pourquoi ce projet collectif constitue une action de formation par la recherche et la pratique de terrain qui devrait permettre aux étudiants de :

- mobiliser des compétences diversifiées au contact d'interlocuteurs variés (professionnels des archives audiovisuelles, professionnels de la justice et du droit, chercheurs, associations de victimes, journalistes, dessinateurs, etc) ;
- comprendre comment s'est construite cette catégorie juridique et politique depuis la fin du 19ème siècle pour appréhender concrètement ses effets politiques et sociaux ;
- réinscrire ce procès dans l'histoire de la justice anti-terroriste et des procès dits « historiques », dans la dynamique contemporaine de valorisation de la figure des « victimes », dans l'évolution de la mémoire des attentats et des discours publics autour du terrorisme ;
- appréhender la manière dont cette justice s'inscrit dans un processus international ;
- prendre de la distance et réfléchir à l'émotion liée à la « scène terroriste » et à la « scène judiciaire » ;
- réfléchir aux usages sociaux et médiatiques de ce procès-événement, et aux questions juridiques, politiques et éthiques posées par le filmage du procès et l'utilisation des images.

EN QUOI LE DÉFI PROPOSÉ SERT-IL L'INTÉRÊT GÉNÉRAL ?

La portée sociale, politique et symbolique de ce procès, tout comme sa postérité juridique et mémorielle justifient la mise en œuvre d'un projet collectif de formation par la recherche en offrant aux étudiants une occasion unique :

- de découvrir l'espace judiciaire et l'audience, comme lieu d'expression de la « tension entre un contexte de lutte contre le terrorisme (en général) et le jugement d'individus (en particulier) » (A. Mégie) ;
- de mieux comprendre les interactions entre les acteurs, le poids des représentations et des pratiques, les enjeux liés à la publicisation des audiences, et à la réception des débats dans la société française
- de suivre sur le terrain « une nouvelle étape de la justice anti-terroriste française, celle d'une pratique judiciaire de routine et de spécialisation, aux frontières d'une justice ordinaire et d'une justice d'exception. » (Antoine Mégie),
- de participer à la valorisation de cette recherche auprès d'un public plus large.

RÉSULTATS ET PRODUITS ATTENDUS

L'objectif du projet est de prendre en compte plusieurs espaces et temporalités dans lesquels cet événement judiciaire va se dérouler : l'espace de l'audience (grâce à la présence continue des chercheurs accrédités), mais aussi l'espace du tribunal, et l'espace public de l'île de la Cité.

Les étudiants auront pour objectifs :

- la réalisation d'un « journal de recherche » grâce à d'une douzaine d'entretiens courts et réguliers avec des personnes présentes à l'audience du procès (chercheurs, magistrats, avocats, parties

civiles, journalistes, dessinateurs...), des personnes travaillant au sein du tribunal (personnel d'accueil et de sécurité...) et des personnes présentes sur l'île de la Cité (à partir d'une liste et d'un protocole définis avec l'équipe de recherche) ;

- l'organisation et le suivi de trois rencontres « V13 OFF », phases d'échanges informels entre chercheurs présents à l'audience, chercheurs « à l'extérieur de l'audience » et d'autres acteurs du procès ;
- la préparation et l'organisation d'une conférence-débat à Sciences Po sur les enjeux de ce procès et la place des différents acteurs lors de ces 8 mois d'audiences filmées.

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Septembre/octobre : prise de connaissance du dossier, formations et recherche documentaire (la législation antiterroriste, la politique pénale et son application par les magistrats, le rôle des acteurs à l'audience, l'évolution du droit concernant les procès filmés et les configurations spatiales des différents procès...), établissement du protocole pour les entretiens avec l'équipe de recherche

Novembre/mars : réalisation de l'enquête de terrain et des entretiens, participation à l'organisation de 3 séances du séminaire « Off » du groupe de recherche

Mars/avril : organisation d'une conférence débat à Sciences Po avec le groupe de recherche et des acteurs du procès

MÉTHODOLOGIE

Les membres de l'équipe de recherche accrédités vont suivre toutes les audiences de la cour d'Assises spécialement composée, et seront en lien direct et régulier avec l'équipe d'étudiants et les pilotes du projet collectif pour définir à chaque étape la méthodologie et le traitement des données récoltées.

LOGISTIQUE

Les étudiants auront accès à une salle de travail à Sciences Po.